



Compte-rendu de réunion

ncy

Intitulé du projet : Assemblée générale ordinaire

Lieu : 36 rue du Mesnil 54160 AUTREY-SUR-MADON

Auteurs du CR :

Thierry Cocquart - François Mougeolle

Date : 30 mars 2024

Objet de la réunion : Assemblée générale ordinaire

PARTICIPANTS

Bureau	Prénom NOM	Prés.	Exc.
Président	Thierry COCQUART	X	
Vice Président	Christophe COSTY	X	
Trésorier	Michel SAUVAGE	X	
Trésorier adjoint	Jean François MEYER	X	
Secrétaire	François MOUGEOLLE	X	
Secrétaire adjoint	Jean-François GAUDEL	X	

Comité	Prénom NOM	Prés.	Exc.
	Jean Michel ARTH	X	
	Sébastien CONTAL	X	
	Jean Marie GILLES		X
	Jacques NUSSLI	X	
	Hervé ROGER	X	

Autres participants

	NOM Prénom	FONCTION	Prés.	Exc.
	ANDREAUX Jean-Claude	Membre simple	X	
	AUBRY René	Membre simple	X	
	BEAUGUITTE Jean-Marie	Membre simple	X	



Compte-rendu de réunion

BEGEY Florian	Membre simple	X	
BEITSCHER Vincent	Membre simple	X	
BENOIST Didier	Membre simple	X	
BERNARD Pierre	Membre simple	X	
BIRCKENER Philippe	Membre simple	X	
BLANDEL Frédéric	Membre simple		
BLAUDEZ Misa	Membre simple	X	
BONFANTI Francis	Membre simple	X	
BORDET Francis	Membre simple	X	
CARRE Bertrand	Membre simple		X
DAMMAME François	Membre accompagnant	X	
DEVOITINE Daniel	Membre simple	X	
FLEURET Jean-Pierre	Membre simple	X	
FONTAINE Serge	Membre simple		X
GROSLIER Jean-Luc	Membre simple		X
HIERONYMUS Gérard	Membre simple		
HOFFELE Romuald	Membre simple	X	
HORODECKI Patrick	Membre simple	X	
HOUTMANN Bernard	Membre simple		X
JACQUES Michel	Membre simple		X
LHOMMEE Michel	Membre simple		
MENARD Olivier	Membre simple		
MERVELET Jean-Pierre	Membre simple	X	
MUNIER-SOUVAY Léo	Membre mineur		
NOCULA Sabine	Membre accompagnant	X	
PHULPIN Christophe	Membre simple	X	
SAINTOT-MEDARD Ného	Membre mineur	X	
SCHAEFFER Didier	Membre simple		
SCHAEFFER Emmanuel	Membre simple		
SIMON Norbert	Membre simple	X	
SOUVAY Gilles	Membre accompagnant		
URIOT Michel	Membre simple		X
VALANCE Yoann	Membre simple		X
VERNIER Jean-François	Membre simple		
ZIMMERMANN Jean-Marc	Membre simple		



Compte-rendu de réunion

49 membres inscrits (à jour de leur cotisation): 31 membres présents, 8 excusés, 10 absents,
Le quorum est atteint. La séance de l'assemblée générale peut être ouverte.

ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour : Rapport moral du président.....	3
Point 2 de l'ordre du jour : vote du rapport moral du président.....	5
Point 3 de l'ordre du jour : rapport financier du trésorier.....	5
Point 4 de l'ordre du jour : rapport des vérificateurs aux comptes.....	5
Point 5 de l'ordre du jour : vote du bilan financier.....	6
Point 6 de l'ordre du jour : Présentation et vote des modifications du R.I.....	6
Point 7 de l'ordre du jour : Les Membres: Les Arrivées ; Les Départs.....	9
Point 8 de l'ordre du jour : Site internet et Facebook du CFN.....	9
Point 9 de l'ordre du jour : Calendrier prévisionnel 2024 et projets du club: Ateliers, Expos/Bourses.....	10
Point 10 de l'ordre du jour : Les réseaux du CFN: En cours, projets.....	10
Point 12 de l'ordre du jour : Questions Diverses.....	11
Point 13 de l'ordre du jour : Élection au conseil d'administration.....	11
Point 12 de l'ordre du jour : Élection du bureau.....	12

L'avance de 10 minutes proposée par le Président est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée générale ordinaire débute à 14h20.

Le président souhaite la bienvenue à toutes et tous les membres et les remercie de leur présence.

Point 1 de l'ordre du jour : Rapport moral du président

Le président remercie tous les membres du Conseil d'Administration pour le travail effectué durant l'année 2023 et retrace les événements marquants de 2023.

07 janvier	Galette des rois - Succès avec la participation d'une quarantaine de membres.
29 janvier	Exposition de TALANGE Participation de M.SAUVAGE et T.COCQUART et de R.AUBRY
25et 26 février	Exposition de METZ-MAGNY Participation de M.SAUVAGE et T.COCQUART, de C.COSTY, de J.F.MEYER, et N.SIMON, de C.PHULPIN.
03 mars	Conseil d'Administration Projet de modification du R.I. sur l'exclusion et la radiation Accord de principe pour l'achat d'une découpeuse laser proposée aux votes à l'AG Approbation au passage "forfait PRO" pour le site du CFN Approbation de l'achat d'étagères par J.F. GAUDEL pour rangement de l'outillage
25 mars	Assemblée Générale Ordinaire Approbation des modifications du R.I. Adhésion au C.E.R.



Compte-rendu de réunion

- Adoption de l'achat d'une découpeuse laser
 Changement de Président et election au CA de Philippe LHUILLIER et Hervé ROGER
- 28 mars Visite de FRANCE-3 GRAND EST pour faire un reportage qui sera diffusé sur la chaîne
- 07 avril Grand rangement du local fait par les membres présents
- 15 avril Visite du Centre Opérationnel de Proximité à l'initiative de V. BEITSCHER (1^{er} groupe).
- 28 avril Visite du Centre Opérationnel de Proximité (2eme groupe)
- 7 et 8 mai Exposition de CHALINDREY. Le CFN était représenté par T.COCQUART avec un atelier "Conception d'Abres" et le réseau "Z". Participation de M SAUVAGE.
- 02 juin Conseil d'Administration
 Accord donné à V. BEITSCHER pour gérer la page FACEBOOK
 La découpeuse laser est commandée, livraison fin JUIN
 Mise en place des étagères et des rangements de l'outillage par J.F. GAUDEL et S. CONTAL
- 10 juin Visite du Centre Opérationnel de Proximité (3eme groupe). Le CFN remercie Hervé SIMONIN sans qui ces visites très instructives n'auraient pu avoir lieu.
- 22 juin Conseil d'Administration
 Dossier contractuel NEB 2023 validé par la ville de NANCY
 La découpeuse laser à été reçue.
 Décision de n'ouvrir que le dernier samedi de chaque mois toute l'année vu le peu de fréquentation les samedis cet été.
- 10 novembre Dernière des dix réunions mensuelles préparatoires de NEB 2023
- 17 au 20 novembre NEB 2023
 Aux vues des conditions d'organisation d'une exposition uniquement ferroviaire (difficultés de faire venir des réseaux de qualité, ou des commerçants et artisans spécialisés dans le modélisme ferroviaire), le CFN ne pouvant pas ne rien organiser pour fêter son cinquantenaire, nous. avons opté pour l'organisation d'une expo-bourse pluri-disciplinaire.
 Le vendredi, une vingtaine de membres étaient présents pour la mise en place des 2 salles.
 Le samedi matin, on notait une forte participation des membres pour accueillir les participants, et leur garantir une installation parfaite. Nous n'avons eu que des éloges et des remerciements concernant l'accueil, l'organisation, les services et la restauration de la part des participants et du public. Depuis, je ne reçois que des sollicitations pour réitérer cette manifestation considérée "de qualité".
 Malgré le fait d'avoir opté pour une expo-bourse pluridisciplinaire, malgré une baisse d'affluence des visiteurs dans toutes les expos et la baisse du tarif des entrées, et malgré des prévisions pessimistes qui semblaient nous diriger vers un résultat déficitaire, NEB 2023 fut une réussite qui a généré un résultat bénéficiaire.
 En plus des remerciements adressés à tous les membres qui ont œuvré à NEB 2023, je tiens à remercier 3 personnes en particulier. Il s'agit de J. NUSSLI qui a mené seul de A à Z la logistique restauration jusqu'au lundi midi, de Marie-Hélène et Romain, femme et gendre de Jean-François GAUDEL qui ont, au pied levé, assuré, avec Jacques et Jean-François, la préparation, le service, la tenue du bar et la vaisselle durant les 2 jours de l'exposition.
 Comme je l'ai déjà précisé, pour l'avenir, la porte est grande ouverte à la relève pour l'organisation de nouvelles manifestations.
- 15 décembre Conseil d'Administration
 Présentation du résultat définitif bénéficiaire de NEB 2023
 Décision de faire le meuble de protection de la découpeuse laser
 Proposition reçue de projet de local à VANDOEUVRE, J.NUSSLI va prendre contact avec le n° 2 de la municipalité.
 Décision de renouveler le goûter de fin d'année
- 30 décembre Goûter de fin d'année dans une ambiance conviviale à l'initiative de Jean-François G. De nombreuses frivolités buccales ont été apportées par les membres pour finir l'année 2023 en beauté.

Aucune remarque n'est exprimée.



Compte-rendu de réunion

Point 2 de l'ordre du jour : vote du rapport moral du président

Le RAPPORT MORAL du président est adopté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : rapport financier du trésorier

Le trésorier présente le RAPPORT FINANCIER au 31 Décembre 2023.

L'arrêté des comptes à cette date sont :

Compte Courant :	2 589,68 €
Livret A :	15 283,79 €
Petite Caisse :	52,23 €
Intérêts du Livret A :	519,39 €
TOTAL	18 445,09 €

Aucune remarque n'est exprimée sur le RAPPORT FINANCIER 2023

Michel SAUVAGE profite de cette réunion pour communiquer l'état des comptes à ce jour, 30 Mars 2024 :

Compte Courant :	1 534,46 €
Livret A + intérêts	19 803,18 €
Petite Caisse :	57,23 €
TOTAL	21 394,87 €

JF Meyer souhaite une présentation des comptes définitifs de NEB 23. Le Trésorier lui confie la tâche :

Dépenses NEB 2023 :	19 362,21 €	Nbre Entrées Payantes :	954
Recettes NEB 2023 :	21 082,83 €	Nbre Entrées - de 12 ans :	300
Résultat Bénéficiaire :	1 720,62 €	Nbre Entrées Gratuites :	10
		TOTAL Entrées :	1264

Aucune autre remarque n'est exprimée.

Point 4 de l'ordre du jour : rapport des vérificateurs aux comptes

Christophe PHULPIN présente les conclusions de la vérification des comptes et leur validation par les 2 Vérificateurs.

Aucune remarque n'est exprimée.



Compte-rendu de réunion

Point 5 de l'ordre du jour : vote du bilan financier

Le RAPPORT FINANCIER 2023 du trésorier est adopté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour : Présentation et vote des modifications du R.I.

Le Secrétaire présente les enjeux des modifications qui vont être présentées et soumises au vote. Il rappelle qu'un exemplaire des modifications a été envoyé par courriel à tous les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la présentation et le vote, et précise que chaque proposition adoptée s'applique immédiatement.

Préambule

Le paragraphe

« Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres de l'association ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il s'applique à tous les membres, et est annexé aux statuts de l'association. »

est remplacé par le paragraphe ci-dessous

« Le présent Règlement Intérieur, est consultable au siège de l'association lors des séances et à tout moment sur le site internet de l'association. Il s'applique à tous les membres, et est annexé aux statuts de l'association. »

Aucune remarque n'étant formulée, soumise au vote, la modification est adoptée à l'unanimité.

CONSTITUTION, OBJET, SIEGE SOCIAL, DUREE

Article 6 – Admission

Toute personne physique, comme morale, doit accepter intégralement et sans réserve les statuts de l'association ainsi que le présent règlement intérieur.

L'ajout à la suite, de la phrase

« Cette acceptation est contractée par le paiement de la cotisation annuelle. Pour les nouveaux membres elle est contractée par la signature du bulletin d'adhésion. »

Aucune remarque n'étant formulée, soumis au vote, l'ajout est adopté à l'unanimité.

L'association adhère au Contrat d'Engagement Républicain (CER) (...)

(...) par la signature du bulletin d'adhésion.

L'ajout à la suite, de la phrase

« Le CER est consultable, lors des séances au siège de l'association et, à tout moment sur le site internet de l'association. »

Aucune remarque n'étant formulée, soumis au vote, l'ajout est adopté à l'unanimité.

Article 7 – Membres – Cotisations – Activités

Ajout du paragraphe

Membres



Compte-rendu de réunion

Membre Mineur :

L'adhésion d'un membre mineur est acceptée sous réserve qu'il soit en permanence accompagné d'une personne majeure possédant une adhésion au CFN de Membre Accompagnant.

Il est membre à part entière, mais n'est pas éligible au Conseil d'Administration.

Aucune remarque n'étant formulée, soumis au vote, l'ajout est adopté à l'unanimité.

Membre Accompagnant :

Le membre accompagnant à la responsabilité du Membre Mineur durant les séances.

Il est membre de l'association avec voix consultative, mais n'est pas éligible au Conseil d'Administration et ne participe pas à son élection.

Pour des raisons de sécurité, de confidentialité, mais également d'équité envers les autres membres, tout membre qui, pour quelque motif que ce soit, doit être accompagné d'un adulte durant les séances, veillera à faire acquérir, sans délai, le statut de « Membre Accompagnant » à cette personne.

A défaut, l'accès au local de l'association leur sera refusé.

Aucune remarque n'étant formulée, soumis au vote, l'ajout est adopté à l'unanimité.

Le membre accompagnant peut, en cas d'indisponibilité, et pour ne pas léser le membre accompagné, en confier la responsabilité à un Membre Accompagnant Remplaçant. Il doit en aviser par tout moyen le Bureau de l'association, en précisant la (ou les) date(s) du remplacement et l'identité du remplaçant.

A défaut, l'accès au local de l'association leur sera refusé.

Sabine Nocula demande des précisions sur le délai et les moyens pour joindre le Bureau.

Il n'y a pas de délai minimum, l'objectif est qu'au moins un membre présent du Bureau sache qui sera l'accompagnant au moment où il se présente. Tout moyen (courriel, téléphone,...) peut être utilisé. Aucun numéro n'apparaissant sur le site, ils seront communiqués aux membres accompagnants.

Aucune autre remarque n'étant formulée,
soumis au vote, l'ajout est adopté à l'unanimité des voies consultatives et délibératives.

Cotisations

L'adhésion de nouveaux membres est soumise au versement d'une cotisation, dont le montant sera fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association.

L'ajout à la suite, des phrases

Un Membre Mineur verse une demi-cotisation. Il possède une Carte de Membre.

Un Membre Accompagnant verse une demi-cotisation pour bénéficier de l'assurance de l'association. Il possède une Carte de Membre.

Un Membre Accompagnant Remplaçant ne verse aucune cotisation. Il bénéficie de l'assurance de l'association durant sa présence. Il ne possède pas de Carte de Membre.

Aucune remarque n'étant formulée,
soumis au vote, l'ajout est adopté à l'unanimité des voies consultatives et délibératives.

Le nouveau Bulletin d'Adhésion, actualisé au vu des recommandations officielles et des décisions précédentes est présenté.



Compte-rendu de réunion

Activités

Concernant les acquisitions et ventes de matériel : Remplacement du paragraphe

« Lorsqu'une personne propose au club (...)

(...) lors de la réunion du conseil d'administration suivant. »

Par le paragraphe ci-dessous

« Lorsqu'une personne propose verbalement, ou par écrit, du matériel à l'association, cette dernière est prioritaire pour l'acquisition.

C'est le Bureau qui gère la transaction et ses décisions sont souveraines. Tant que la transaction n'est pas clôturée, le Bureau s'interdit de communiquer à qui que ce soit son état d'avancement. Toute ingérence d'un membre constitue une faute au sens de l'Article 8 de ce règlement.

Si le Bureau conclut positivement la transaction, elle sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Si le Bureau ne conclut pas positivement la transaction, il en informera l'ensemble des membres, par courriel, en leur communiquant les coordonnées de la personne proposant le(s) matériel(s).

Toute acquisition de matériel par l'association, ou don de matériel à l'association, est la propriété pleine et entière de l'association.

Si les membres du Conseil d'Administration décident de se séparer de certaines pièces, et pour une évidente question d'équité, l'ouverture de la vente, ainsi que ses modalités, seront annoncées, par courriel à tous les membres, avec un code d'accès identique pour tous les membres à la rubrique concernée sur le site de l'association. Toutes les pièces à vendre y seront présentées par photographies numérotées, à la rubrique « Vente de Matériels », pour une durée maximum d'un mois.

Deux types de ventes seront proposées :

Soit la « Vente directe ».

Le premier validant du ou des matériels sera l'acquéreur, le nom, la date et l'heure de la validation archivés par le site faisant foi pour déterminer la priorité.

Les pièces pourraient éventuellement faire l'objet d'une vente aux membres dans les locaux de l'association après information de l'ensemble des membres par courriel.

Soit la « Vente à l'enveloppe ».

Chaque pièce proposée le sera avec un prix minimum de départ.

Les membres intéressés feront une offre « à l'aveugle », par pièce, sous enveloppe cachetée, avec Nom, Prénom et Offre Monétaire, cette offre ne pouvant être inférieure au prix minimum indiqué.

Les offres devront être reçues par courrier à l'adresse de l'association, ou remises au local à un membre du Bureau, dans les délais impartis de la vente.

L'examen des offres reçues se fera à la séance suivant la clôture de la vente, par un minimum de deux membres du Bureau. Les pièces seront vendues aux mieux-disants qui en seront informés par courriel.

En cas d'offres identiques de mieux-disants, il leur sera demandé de faire de nouvelles offres, supérieures à leurs offres initiales, par courrier ou remises au local à un membre du Bureau sous 15 jours. Elles seront examinées la séance suivante, dans les mêmes conditions.

Quel que soit le mode de vente, les acquéreurs devront s'acquitter financièrement de leur(s) achat(s) auprès du Trésorier ou par virement, dans un délai maximum de 15 jours après la notification des attributions. Passé ce délai, la (ou les) ventes non acquittées seront annulées et les matériels concernés seront considérés comme « non-vendus ». Le matériel « non vendu », pourra être reproposé aux membres dans une vente future, ou mis en vente éventuellement dans des bourses ou tout autre rassemblement.»

Des remarques et demandes de précisions sont formulées. Après réponses, il n'y a pas nécessité de modifier le texte.



Compte-rendu de réunion

Soumise au vote, la modification est adoptée à l'unanimité des voies consultatives et délibératives.

Point 7 de l'ordre du jour : Les Membres: Les Arrivées ; Les Départs

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil d'Administration à prononcé le 22 mars la radiation, en tant que membre du Comité, ainsi que de la liste des membres, de Philippe LHUILLIER, suite à sa disparition tragique.

Le président précise, en hommage à sa mémoire, que Philippe apparaîtra dans la liste affichée au cercle et dans le trombinoscope jusqu'au 31 décembre de cette année.

Dix membres nous ont rejoint en 2023 :

Dans l'ordre alphabétique : Didier BENOIST, Pierre BERNARD, Francis BONFANTI, Patrick FRADET, Léo MUNIER-SOUVAY, Sabine NOCULA, Christophe PHULPIN, Ného SAINTOT-MEDARD, Christian SCHAEFFER, Gilles SOUVAY.

Dix membres nous ont quitté en 2023 :

Dans l'ordre alphabétique : Bruno CONRARD, Emile CONRARD, Philippe GEGOUT, Mathieu GENOT, Michel LUTZ, Eric MONJOU, Hervé PAGET, Théo PENSA-GABRIEL, Daniel PERRIN, Alain TERCIMONT.

Le président profite de ce moment pour annoncer les mouvements du début 2024.

Au 30 mars 2024, quatre membres nous ont rejoint :

Dans l'ordre alphabétique, Florian BEGEY, François DAMAMME, HOFFELE Romuald et Didier SCHAEFFER.

Et quatre nous ont quitté :

Dans l'ordre alphabétique : Patrick FRADET, Jean Pierre HUBLER, Philippe LHUILLIER, et Christian SCHAEFFER.

Le CFN compte 49 membres dont 2 Mineurs et 3 Membres Accompagnants.

Point 8 de l'ordre du jour : Site internet et Facebook du CFN

Depuis l'ouverture du nouveau site le 02 octobre 2022, et jusqu'au 29 février 2024, il y a eu 4559 visites et 24 138 pages vues.

Jean-Marie GILLES a fait un énorme travail de présentation, d'évolution et surtout de facilités d'utilisation du site. Il s'excuse de ne pas être présent ce jour.

Lors du C.A. du 02 juin 2023, il avait été demandé à Vincent BEITSCHER de créer et gérer la page Facebook du CFN. Cette page vit bien, souvent achalandée de photos et vidéos de la part de quelques membres du cercle et de personnes extérieures.

Le site et la page étant voués à être pérennes, il convient d'officialiser la nomination des responsables.

Le Président propose à l'assemblée la nomination de :

Jean Marie Gilles Administrateur Principal du site internet [CFN NANCY AUTREY \(cfn-autrey.fr\)](https://cfn-autrey.fr)

Vincent BEITSCHER Administrateur de la page Facebook du CFN.



Compte-rendu de réunion

Aucune remarque n'étant formulée,
soumises au vote, les nominations sont validées à l'unanimité des voies consultatives et délibératives.

Le Bureau adressera à chacun une lettre de mission précisant les objectifs et rappelant les réglementations à respecter (RGPD, Vie Privée, Sécurisation des données, Droit à l'image, Droit à l'oubli,...).
Ceci pour sécuriser tout le monde, et en particulier le Président, garant de la légalité des diffusions de l'association.

Le Trésorier se renseignera sur la couverture des risques et veillera à contracter, si nécessaire, les avenants adaptés auprès de l'assureur du CFN.

Le Président déplore le manque d'intérêt de certains membres à visiter le site, et rappelle que c'est le moyen prioritaire d'information concernant les événements et activités du CFN. Les membres, sont donc invités à le consulter régulièrement.

Point 9 de l'ordre du jour : Calendrier prévisionnel 2024 et projets du club: Ateliers, Expos/Bourses

Expositions connues pour 2024 :

BLAINVILLE-SUR-L'EAU : Nous avons reçu un dossier d'inscription pour le 12 et 13 octobre.

THILLOMBOIS (le château)(Meuse) : Nous avons été contacté pour présenter des réseaux sur 3 week-ends dans le cadre des festivités de fin d'année. Des renseignements complémentaires sur les conditions d'accueil seront demandées.

Toutes les dates des bourses ou expositions connues sont consignées dans le compte rendu du CA du 22 mars prochainement disponible sur le site.

Point 10 de l'ordre du jour : Les réseaux du CFN: En cours, projets

P'tit Park Pirates : J.F.VERNIER et T.COCQUART

Pratiquement terminé, il reste des personnages à installer. JeF doit le revoir pour simplifier le fonctionnement et former quelques membres afin de pouvoir l'exposer sans qu'il soit forcément présent.

Réseau D17 : F.MOUGEOLLE, J.M. BEAUGUITTE et H. ROGER

En cour de programmation et fin de décor, il doit permettre de tester toutes les innovations permises par le DCC.

Réseau St NICOLAS : F.MOUGEOLLE et J.P.MERVELET - En stand-by.

Réseau DEPOT : Y.VALANCE, S.CONTAL et J.F.GAUDEL

Le pont tournant avance bien. Rotonde en attente de la mise en route de la découpeuse.

Réseau O : V.BEITSCHER

Fond de décor en cours. En attente de la mise en route de la découpeuse laser.

Gare de NANCY avant 1958 : M.SAUVAGE, TCOCQUART et C.COSTY

Bâtiments en attente de la mise en route de la découpeuse laser.

Réseau LGB : Projet personnel de Misa qui avance bien. Encouragements.



Compte-rendu de réunion

Le président informe que quelques projets (HO et N), ne seront engagés qu'à la fin des réseaux en cours, par manque de place.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions Diverses

Nomination de Vérificateurs aux comptes

La nomination des deux vérificateurs se fait à chaque AG, par les membres présents.

Michel JACQUES, vérificateur pour l'année 2023, renouvelle sa candidature pour l'année 2024.

Christophe PHULPIN, vérificateur pour l'année 2023 et candidat au CA ne peut se représenter.

Suite à un appel verbal à candidature Didier BENOIST se présente.

Leurs candidatures sont soumises au vote des membres présents.

Didier BENOIST et Michel JACQUES sont nommés à l'unanimité des voix consultatives et délibératives.

Vérificateurs aux Comptes pour l'année 2024

Fixation de la cotisation 2025

Le montant de la cotisation reste à 80,00 € pour l'année 2025.

Aucune question diverse n'est parvenue au Président.

Point 13 de l'ordre du jour : Élection au conseil d'administration

Il y a 6 postes à pourvoir (5 sortants et 1 vacant)

Parmi les candidats

- 4 sortants qui se représentent : Thierry COQUART, Sébastien CONTAL, Christophe COSTY, Jean Marie GILLES
- 2 membres se présentant : Christophe PHULPIN et Yoann VALANCE

- Nombre d'inscrits : 46
- Nombre de votants : 36 (29 présents + 7 pouvoirs)
- Bulletins exprimés : 35
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 1

Ont obtenus :

- COCQUART Thierry : 32 voix
- CONTAL Sébastien : 35 voix
- COSTY Christophe : 34 voix
- GILLES Jean Marie : 35 voix
- PULPIN Christophe : 35 voix
- VALANCE Yoann : 34 voix

Sont élus au conseil d'administration :

Thierry COQUART, Sébastien CONTAL, Christophe COSTY, Jean Marie GILLES, Christophe PHULPIN et Yoann VALANCE



Compte-rendu de réunion

Nous souhaitons la bienvenue à Christophe PHULPIN et Yoann VALANCE au sein du Conseil d'Administration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 16h14

Point 12 de l'ordre du jour : Élection du bureau

A la suite de l'assemblée générale ordinaire les membres du Conseil d'Administration présents se réunissent pour élire les membres du bureau.

L'ouverture est faite à 16h16, par Jean-François MEYER.

Après appel à candidature, Thierry COCQUART se représente à la place de Président.

Thierry COCQUART est élu Président du CFN à l'unanimité

La session est présidée par Thierry Cocquart

Christophe COSTY se représente à la place de Vice président

Michel SAUVAGE se représente à la place de Trésorier

Jean-François MEYER se représente à la place de Trésorier adjoint

Christophe PHULPIN se présente à la place de Secrétaire

Jean-François GAUDEL se représente à la place de Secrétaire adjoint.

Sont élus à l'unanimité :

- Vice-président : Christophe COSTY
- Trésorier : Michel SAUVAGE
- Secrétaire : Christophe PHULPIN
- Secrétaire adjoint : Jean-François GAUDEL

Est élu avec 9 voix « Pour » et 1 abstention :

- Trésorier adjoint : Jean-François MEYER

François MOUGEOLLE, membre sortant, ne s'étant pas représenté pour raisons personnelles, le Président le remercie pour le travail effectué pendant son mandat de Secrétaire, et lui présente tout le soutien du CFN pour une amélioration de sa situation.

La réunion du Conseil d'Administration se termine à 16h24.

Le Président
Thierry COCQUART

Le Secrétaire
François MOUGEOLLE